



<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p>
--	--

Service : *Secrétariat Conseil Municipal*

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de fonction et de signature

Mme Marjorie GOMEZ

Conseillère Municipale déléguée auprès de l'Adjointe à la santé, à l'écologie, au handicap, à la solidarité et aux aînés, chargée du handicap.

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.18,
CONSIDERANT qu'une délégation de fonction a été consentie à tous les adjoints,
CONSIDERANT qu'afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines fonctions aux Conseillers Municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme Marjorie GOMEZ, Conseillère Municipale déléguée est chargée du handicap auprès de l'Adjointe à la santé, à l'écologie, au handicap, à la solidarité et aux aînés.

ARTICLE 2 : En sa qualité de Conseillère Municipale déléguée chargée du handicap, Mme Marjorie GOMEZ reçoit délégation de signature pour les pièces et documents, relevant de son secteur qui lui seront présentés par le Directeur Général des Services de la Mairie

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

18 NOV 2020



Robert MENARD



CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE, LE PRÉSENT ACTE PEUT FAIRE L'OBJET, À COMPTER DE SA NOTIFICATION / PUBLICATION, D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF, DANS LE DÉLAI DE DEUX MOIS. LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE COMPÉTENTE PEUT ÊTRE SAISIE AU MOYEN DE L'APPLICATION TÉLÉRECOURS CITOYENS ACCESSIBLE À PARTIR DU SITE WWW.TELERECOURS.FR

VILLE DE BÉZIERS / ARRÊTÉ DU MAIRE